

## Communiqué de presse

<b>Sujet</b>	<b>Révision de la loi sur les denrées alimentaires</b>
Renseignements	Thomas Weibel, Conseiller national, Tél. +41 78 602 13 57
Expéditeur	Parti vert'libéral suisse, Boîte postale 367, 3000 Berne 7 Tél. +41 31 322 60 57, E-mail <a href="mailto:suisse@vertliberaux.ch">suisse@vertliberaux.ch</a> , <a href="http://www.vertliberaux.ch">www.vertliberaux.ch</a>
Date	21 mars 2013

Les Vert'libéraux soutiennent la révision de la loi sur les denrées alimentaires, mais espèrent des améliorations par le Conseil des Etats

**Les Vert'libéraux soutiennent la révision de la loi sur les denrées alimentaires, qui correspond aux exigences croissantes du commerce transfrontalier tout en renforçant la protection de la santé de la population. Les Vert'libéraux regrettent néanmoins que le champ d'application de la loi n'ait pas été élargi aux aliments pour animaux et espèrent que le Conseil des Etats procédera à des corrections dans ce domaine. Les Vert'libéraux sont par ailleurs soulagés que la voie de la raison a été suivie en matière d'eau de douche et de bain et que le Conseil national ait refusé de soumettre la qualité de cette dernière à la loi sur les denrées alimentaires.**

Les Vert'libéraux soutiennent la révision de la loi sur les denrées alimentaires, qui correspond aux exigences croissantes du commerce transfrontalier tout en renforçant la protection de la santé de la population.

Malgré leur acceptation de la révision de la loi, les Vert'libéraux regrettent certaines décisions du Conseil national et espèrent que le Conseil des Etats procédera à des adaptations. Les Vert'libéraux estiment notamment que le champ d'application de la loi sur les denrées alimentaires devrait être élargi aux aliments pour animaux: les cas d'aliments pour animaux contaminés en provenance de l'Union européenne viennent tout juste de prouver qu'il est urgent d'agir sur ce point. En revanche, les Vert'libéraux sont satisfaits que l'origine des matières premières utilisées pour les produits transformés soit soumise à des critères de transparence plus sévères.

Du point de vue des consommateurs, la révision de la loi sur les denrées alimentaires sera synonyme d'améliorations dans la mesure où, à l'avenir, les restaurants devront rendre publics les résultats des contrôles alimentaires – même si cela ne se fera que sur demande. Les expériences faites en la matière par le canton de Zoug montrent que cette déclaration est à la fois faisable et très appréciée par les consommateurs.

Enfin, les Vert'libéraux sont soulagés que le Conseil national ait suivi la voie de la raison en refusant de soumettre la qualité de l'eau de douche et de bain à la loi sur les denrées alimentaires.